



Édito du maire

Jean ROUX

Chères et chers administrés,

Après bien des péripéties l'année 2021 se termine comme elle a commencé : la pandémie de la covid19 est toujours d'actualité. Il vous est demandé d'être vigilants, d'accepter de vous faire vacciner afin d'être immunisés et de préserver les plus fragiles d'entre nous.

L'incivisme est hélas bien réel dans nos villages. Pour y remédier, le Procureur du Tribunal de Libourne sera en rapport direct au jour le jour avec tous les Maires de sa juridiction. Plus de procédure, plus de classé sans suite, plus de non-lieu. Le pouvoir de police des Maires et des élus est pris en compte dès l'infraction. Ce nouveau dispositif conforte une justice de proximité plus rapide et efficace.

Je rappelle que circuler sur les trottoirs à bicyclette ou trottinette est interdit. Tout véhicule à deux roues doit rouler le long de la voie publique, dans le sens du déplacement. Et les toits de la salle des fêtes ne sont pas un site de jeu !

J'ai à vous faire part d'un arrêté préfectoral portant sur « l'autorisation de pénétrer dans les propriétés publiques et privées dans le département de la Gironde en vue de réaliser les travaux de l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière ». Les techniciens qui peuvent se présenter chez vous seront munis d'une copie de l'arrêté et tenus de la décliner à toute réquisition.

Depuis ces 3 dernières années, nous observons un urbanisme explosif : plus de 30 permis de construire par an ! Les divisions parcellaires sont d'actualité. Avant la fin de ce mandat nous pourrions compter 300 maisons de plus à Pugnac. Cette situation nous inquiète car nos structures et nos aménagements ne sont pas adaptés aux futurs besoins. L'étude du lancement d'un P.L.U pour maîtriser cette expansion urbaine pourrait être un enjeu de 2022.

L'achat du Cabinet Médical à la S.C.I des copropriétaires est à l'étude, ainsi que la réhabilitation des locaux à mettre aux normes. Si ce projet se concrétise, un emprunt sera souscrit par la Mairie et les loyers devront couvrir le remboursement mensuel (capital + intérêts), les charges étant imputées aux locataires.

N'oubliez pas de conserver le calendrier qui vous est remis avec ce bulletin communal. Au verso, tous les praticiens et spécialistes sont répertoriés.

Lors de la lecture de cet édit, les fêtes de fin d'année seront passées. Votre municipalité vous souhaite une belle et bonne année 2022. Que vos vœux de santé, de réussite et de joie en famille se réalisent.

La cérémonie des vœux du Maire prévue le 8 janvier a été annulée en raison des nouvelles mesures sanitaires en vigueur. Avec tous les regrets de l'équipe municipale de ne pouvoir assurer cette manifestation conviviale, je vous adresse mes sentiments dévoués,

Jean Roux



Les nouvelles

Nous sommes heureux de constater l'attractivité de Pugnac :

► Madame Chloé LINET, orthoptiste, vient renforcer le cabinet de Mme BORDENAVE du lundi au jeudi, soit 4 jours. Tel **06.66.40.11.07**

Ces deux praticiennes travaillent en collaboration avec le docteur GODENECHÉ ophtalmologiste à Bordeaux.

► Nous comptons une deuxième psychologue en la personne de Mme MONTAGUT, spécialiste en psychologie familiale. Tel **06.10.27.31.66**

► Au n°101 rue des Anciens Combattants, un salon d'onglerie « Au naturel » vient de s'installer. Tel **06.19.20.93.98**

Bienvenue à ces trois professionnelles que nous remercions pour leur confiance en Pugnac.

Conseil municipal

Propositions et décisions du conseil municipal prises au cours des mois d'octobre à décembre 2021.

TRAVAUX

MAIRIE

Bâtiment : la réception des travaux a eu lieu le 29 novembre ; le bâtiment est désormais fonctionnel dans son intégralité. Dans la partie juste achevée se trouvent les services suivants : urbanisme, action sociale, bureaux du maire, de la directrice générale des services et des adjoints.

Jardin : l'espace est en cours d'aménagement. Les trottoirs sont terminés, le portail Napoléon III restauré est posé, ainsi que la clôture.

EXTENSION GARDERIE

Les travaux suivent leur cours pour une livraison comme prévu au printemps 2022.

CIMETIÈRES

Une réunion s'est tenue avec la société Elabor pour envisager l'ensemble des travaux nécessaires : réfection des murs, drainage, enherbement... sont à l'étude. La dépense, estimée à 140.000€, sera programmée sur plusieurs exercices et une demande de subvention sera présentée. L'agence de l'eau et l'ARS seront également sollicitées pour raisons sanitaires et salubrité publique.

ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS

Dans le cadre des économies d'énergie, le remplacement des projecteurs des deux courts de tennis extérieurs est réalisé. Le coût des travaux, d'un montant de 13.441€ TTC a été réparti sur les exercices 2021 et 2022.



VOIRIE

Les prochains travaux concerneront la remise en état (après accident) des bordures de la départementale de la cave.

RÉSERVE COMMUNALE

La parcelle cadastrée ZL 168, vendue par Monsieur TRIAS dans le pglus du Moron, a été acquise par la commune en vue de servir de réserve foncière pour la protection de la faune et la flore.

PERSONNEL

Monsieur MASSICARD a remplacé Monsieur DELAGE au 1er octobre 2021, sous contrat de 6 mois.

TAXE D'AMÉNAGEMENT

Le taux de la taxe (5,8% en zone 1AU et 5% sur les autres zones) a été revu et fixé par vote à 10% pour l'ensemble des zones constructibles : il reste à 5%, pour les zones naturelles et agricoles.

Vie communale et Intercommunale

ÉCOLE NUMÉRIQUE

La commune adhérente au projet école numérique, a signé une convention de regroupement de commandes pour l'achat de matériel informatique et numérique destiné aux écoles, pour un montant de 3.722€ TTC.

ESPACES NATURELS

À l'unanimité a été votée la création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles « Vallée du Moron ». Cette zone s'étend sur 14 communes, dont Pugnac pour une superficie de 138,4 ha. La volonté de protéger cet espace naturel se traduit par son placement en zone naturelle ou agricole du PLU.



SMICVAL

Le syndicat écrit : «Vous le savez, notre modèle est à bout de souffle tant sur le plan social, humain, financier qu'environnemental».

Un changement du modèle de gestion des déchets s'impose face à une augmentation considérable des coûts de traitement.

Trois scénarios sont envisagés avec l'appui des habitants du territoire. Un questionnaire a été distribué dans vos boîtes aux lettres pour que vous participiez à la construction du nouveau service. Il est important que vous y répondiez pour éclairer le choix des élus du Smicval (document disponible en ligne).

SIAEPA

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, sur l'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2022 a été voté à l'unanimité. Le problème très particulier du secteur des Blais a été soulevé et sera traité prioritairement en 2022.

MISSION LOCALE

La Mission Locale de Haute Gironde œuvre pour les jeunes de 16 à 25 ans. Elle est notamment engagée dans le plan de relance suite aux aléas de la crise économique. Le dispositif CLLAJ (logement des jeunes) consiste à mettre à disposition par des particuliers une chambre meublée pour un jeune en insertion, pour quelques semaines, quelques mois...

Le jeune logé contribue aux frais et le logeur bénéficie d'un avantage fiscal.

Renseignements auprès de Emma Leslie au 05.57.42.89.75



ACTION SOCIALE

Le Grand Cubzaguais a sollicité la commune au sujet du service commun Actions Sociales (SCAS) et Aides à Domicile (SCAD), les conventions signées arrivant à leur terme fin 2021. Les choix émis par le Conseil sont les suivants :

- Le maintien du service commun au service fait pour l'aide à domicile
- La prise en charge de l'action sociale par la commune au départ à la retraite de l'agent intercommunal en 2022.

SYNDICAT DU COLLÈGE DE BOURG

Une modification des statuts a été votée : il en résulte que les dépenses de fonctionnement seront calculées au prorata du nombre d'élèves et les dépenses d'investissement au prorata du nombre d'habitants par commune.

RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

À la demande de la coordination du bureau de la sécurité routière de la Préfecture, un référent communal a été nommé en la personne de M. Pierre Magnol.

SALON DU CHOCOLAT

Les 4 et 5 décembre il fallait bon se mettre à l'abri pour déguster du chocolat ... chaud ! Le 12ème salon a tenu ses promesses avec 12 maîtres chocolatiers et une fluidité bien maîtrisée de la fréquentation. Encore un bon cru !



MÉDIATHÈQUE

Les manifestations et autres activités culturelles reprennent peu à peu. En 2021, 46 nouvelles familles de lectrices et lecteurs se sont inscrites.

Pour 2022, la médiathèque compte vous offrir de belles lectures. Vous retrouverez la page Infos Juniors prochainement.



AGENDA

Depuis octobre dernier, la commission culture vous a proposé des événements d'une grande diversité, le dernier en date étant le marché de Noël du 18 décembre coorganisé avec les associations Les P'tits Pugnacais et Espolressence.

La commission réfléchit à une programmation variée et pour tous : expositions, cinéma, théâtre, concerts ...

BON DE 20€

À nos concitoyens de plus de 70 ans, nous rappelons que le bon d'achat offert par la mairie est à dépenser par eux-mêmes en allant dans les commerces de Pugnac partenaires et ce jusqu'au 15 janvier.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Nous souhaitons la bienvenue à Aaron, Raphaël, Lùciana, Mayron, Kylian, Lenzo, Alba, Loup.

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

DÉCÈS

▶ M CORDOBA Pépito le 21/10/2021 à BORDEAUX

▶ M POMIER Robert le 30/11/2021 à PUGNAC

▶ M PAILLAUD Pierre le 7/12/2021 à BLAYE

▶ Mme RAIGNÉ-MONBEROL veuve MARIEN le 16/12/2021 à PUGNAC

À ces familles endeuillées nous présentons nos sincères condoléances.

RAMASSAGE FERRAILLE

Dernier jeudi du trimestre

JEUDI 31 MARS 2022

RECENSEMENT, JDC ET SERVICE NATIONAL

Les jeunes garçons et filles de 16 ans doivent se faire inscrire à la mairie de leur domicile, en présentant leur livret de famille et leur carte d'identité. Ils peuvent faire la démarche seuls ou se faire représenter par l'un de leurs parents. Le recensement est obligatoire et permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...). L'attestation des services accomplis (ou état signalétique des services) est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire. La journée défense et citoyenneté (JDC) permet d'informer sur les droits et devoirs de citoyen ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Cette journée doit être accomplie après le recensement militaire (ou "recensement citoyen"), entre le 16^{ème} et le 25^{ème} anniversaire. Enfin toute personne recensée est automatiquement inscrite sur les listes électorales. Pour tout savoir sur le recensement militaire et les pièces justificatives à fournir : www.service-public.fr

Vie associative

ERRATUM

Le chèque associatif d'un montant de 20 € destiné aux jeunes de Pugnac est valable pour toute inscription à une association et à partir de l'âge de 3 ans.

TENNIS

Début de saison studieux pour le TPS !

Après quelques semaines de réorganisation face à l'affluence de nouveaux venus, le club semble avoir trouvé son rythme de croisière. Les petits tournois Galaxy ont permis aux plus jeunes licenciés de récolter leurs premières médailles pendant que les plus grands ont pu retrouver le goût de la compétition.

Confortablement installé sur le podium des plus influents de Haute-Gironde, le club pugnacais continue sereinement son ascension.



COMPAGNIE DU BRIGADIER

La compagnie théâtrale a repris les répétitions chaque mardi soir depuis le mois de septembre pour être fin prête les 5 et 6 février avec une nouvelle pièce de Marie LAROCHE-FERMIS au programme :

Une fille trop au net.

COMITÉ DE JUMELAGE

Le salon artisanal qui s'est déroulé les 13 et 14 novembre a été l'occasion de découvrir de nouveaux professionnels présentant des produits originaux et de qualité. Même si la fréquentation a été moindre, la manifestation était réussie.

Un petit regret cependant : les Pugnacais seraient-ils moins concernés ?

ESPOIRESSANCE

À partir de janvier 2022, l'association continuera de promouvoir le lien social et intergénérationnel avec l'ouverture des après-midi scrabble animés par Mme CHARPENTIER, une pugnacoise passionnée depuis plus de 20 ans. La participation sera gratuite pour les adhérents de l'association et l'activité se tiendra à la médiathèque une fois par mois.

Le calendrier des séances est consultable à la médiathèque et sur le mail de l'association

espoiressance@gmail.com

Tel 07.83.05.47.23



Ces photos du repas de Noël des enfants à la cantine et des activités réalisées à la garderie pour vous souhaiter une heureuse année 2022 !

CHAPELLE DE SAINT-URBAIN

La crèche confectionnée par les bénévoles du Comité de Sauvegarde est ouverte aux visites du dimanche 5 décembre au dimanche 9 janvier, de 9h à 18h.

RAYONS D'OR

Les Rayons d'Or ont repris leurs activités depuis le 7 juillet en respectant les consignes sanitaires. Le pass est demandé à chaque manifestation et les adhérents s'y soumettent sans difficulté.

Le calendrier 2022 a été établi et l'assemblée générale se tiendra le 24 janvier.

► Petit loto : 13 janvier, 10 février avec un repas, 12 mai, 23 juin

► Belote : 5 et 20 janvier, 2 et 17 février, 2 et 17 mars, 6 et 21 avril, 4 et 20 mai, 1^{er} et 8 juin

► Grand loto : vendredi 21 janvier et vendredi 29 avril

► Repas dansant : dimanche 13 mars

► Sortie d'une journée au cabaret équestre ZAGAL le 21 avril

► Collonges-la-Rouge le 9 juin

La grande marche a repris tous les mardis en matinée, sous la houlette de Daniel DUBAQUIER. Pour tout renseignement, contacter le président Raymond LAYMOND au **06.62.65.13.83**. Le conseil d'administration des Rayons d'Or espère que vous avez passé de bonnes fêtes.

TENNIS DE TABLE

Le club de tennis de table a fait sa rentrée sportive dans des conditions particulières, faisant face à une perte d'anciens joueurs suite à de multiples raisons. Heureusement, quelques nouvelles recrues sont venues compenser les départs, ce qui a permis au club d'assurer une saison convenable. Les membres souhaiteraient accueillir de nouveaux partenaires de jeu, alors n'hésitez pas à les rejoindre. Les entraînements se déroulent toujours à la salle des fêtes de Pugnac les lundis et mercredis à partir de 18h.

**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION
DEVONT ÊTRE REMIS EN MAIRIE PAR
LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS
POUR LE 4 MARS 2022**

Pugnac infos est le magazine de la Ville de Pugnac
558 rue de l'Hôtel de Ville - BP n° 20 - 33710 Pugnac

Tel : 05 57 68 80 33 - Fax : 05 57 68 92 77

E-mail : mariepugnac@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Jean ROUX - Rédaction : Mairie de Pugnac
Conception graphique et Impression : mcomm - 05 57 68 47 77

Tirage : 1 300 exemplaires

Crédit photos : Photothèque Mairie Pugnac - Adobe Stock